



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 SEANCE N°2020-7

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, par Marie-Christine Bouchet, le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes (pour les raisons sanitaires liées au Covid-19) de Prignac et Marcamps, le jeudi 24 septembre 2020 à 19h00, sous la présidence de Marie-Christine Bouchet, le Maire avec l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement de la Commission Communal des Impôt Directs (CCID) suite aux élections municipales
2. Désignation délégué Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT)
3. Désignation représentant Gironde Ressource (un délégué + un suppléant)
4. Désignation délégué EPCR33 (un titulaire + un suppléant)
5. Désignation un correspondant « défense »
6. Désignation un correspondant « tempête »
7. Règlement intérieur du conseil municipal
8. Délibération adhésion ALEC
9. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Informations et questions diverses

Date de convocation : 17 septembre 2020

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine Bouchet, Corine Levreaud, Tiffany Bérard, Myriam Robitaille, Julie Guichou, Mélanie Berenguer, Hélène Ducloux, Messieurs Jean-Luc Bardeau, Alain Veysière, Laury Lefèvre, Thierry Monteil, Henri Pereira Ramos, Jean-Luc Picard.

Excusé(s) : Monsieur Fabrice Andrieu (donne procuration à Tiffany Bérard) et Marc Martinez (donne procuration à Jean-Luc Picard)

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Tiffany Bérard.

Madame le Maire demande de signer le compte-rendu du précédent conseil municipal et la feuille de présence. Aucun commentaire n'est apporté sur le compte-rendu du précédent conseil municipal.

19h05 : arrivée de Monsieur Jean-Luc Bardeau

1 - Renouvellement de la Commission Communal des Impôt Directs (CCID) suite aux élections municipales

L'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par son adjoint délégué .

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaires extérieur à la commune ou propriétaire de bois. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 permet la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les trois mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 3 octobre 2020.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil municipal doit dresser une liste de 24 noms selon les conditions sus énoncées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Madame le Maire soumet au vote une liste de candidat pré établie.

Monsieur Picard propose quatre candidatures. De ce fait Madame le Maire accepte et retire donc quatre noms de la liste.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-dessous.

Liste des commissaires proposée à la DGFIP

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Mr	AUGIER	Guillaume	16 chemin du Moulinot
Mr	AREVALO	Louis	5 chemin de la Croix Blanche
Mme	BABIN	Martine	4 avenue des Côtes de Bourg
Mr	BERARD	Francis	37 avenue des Côtes de Bourg
Mr	BERTRAND	Hervé	14 chemin du Moulinot
Mr	BORIES	Jean	7 chemin de la Pourquaud
Mme	BOURON	Corine	38 ter chemin des Carrières
Mr	BRILLAC	Gérard	12 chemin de la Pourquaud
Mme	BETEILLE	Nathalie	34 bis chemin d'Entre Deux Monts
Mr	CHAUMETTE	Jean-Marie	13 chemin de la Pouquaud
Mme	CUVELIER	Annie	15 chemin de la Pourquaud
Mr	DAVID	Jean	21 chemin de la Croix Blanche
Mme	DUCLOUX	Hélène	6 chemin du Moulin de Landard
Mr	FERRAGGI	Jacques	20 chemin de Grande Cazelles
Mr	GONZALEZ	Pierre	64 avenue des Côtes de Bourg
Mr	GRANCHERE	Hervé	22 chemin de Cabiraud
Mr	LALANNE	Jean	37 chemin de la Croix Blanche
Mr	LANDRIN	Jean-Louis	41 avenue des Côtes de Bourg
Mr	LEFEVRE	Laury	6 impasse Perpignan
Mr	MONTEIL	Thierry	1 bis chemin de Jansier
Mme	PAQUI	Sylvie	6 chemin de Sablas
Mr	PARAMO-GARCIA	Joaquim	2 chemin de la Piguille
Mme	PHILIPPIN	Valérie	1 chemin de la Planiolle
Mme	TAMBORRINI	Donata	58 chemin des Carrières

Le Conseil municipal, **après délibération, approuve à l'unanimité** la totalité de la liste.

2 - Délibération n° 20200924-2 : Désignation délégué Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT)

Sur rapport de Madame le Maire, il est indiqué qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT).

Madame le Maire se porte candidate.

Madame le Maire demande si d'autres candidats veulent se présenter.

Il est constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil municipal, **après délibération, approuve et nomme à la majorité**, Madame Marie-Christine Bouchet déléguée à la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT).

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme Ducloux, Mr Picard, Mr Martinez)

3 - Délibération n° 20200924-3 : Désignation représentant Gironde Ressource

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif « Gironde Ressources » ;

Vu la délibération n° 20181112-5 de la commune de Prignac et Marcamps en date du 12 novembre 2018 ayant pour objet l'adhésion à « Gironde Ressources » ;

Vu la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Madame le Maire propose sa candidature en tant que déléguée titulaire et la candidature de Monsieur Andrieu en tant que délégué suppléant.

Madame le Maire demande si d'autres veulent se présenter.

Il est constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil municipal, **après délibération, à la majorité** :

- Désigne Marie-Christine Bouchet en tant que déléguée titulaire et la candidature de Monsieur Andrieu en tant que délégué suppléant.
- Autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme Ducloux, Mr Picard, Mr Martinez)

4 - Délibération n° 20200924-4 : Désignation délégué EPRCF 33

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2018 portant création du syndicat intercommunal "Etudes et prévention des risques carrières et falaises 33 (EPRCF 33) ;

Vu la délibération n°20180710-05 de la commune de Prignac et Marcamps approuvant les statuts du syndicat intercommunal "Etudes et prévention des risques carrières et falaises 33 ;

Vu la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Madame le Maire propose sa candidature en tant que déléguée titulaire et la candidature de Monsieur Bardeau en tant que délégué suppléant.

Madame le Maire demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Monsieur Picard fait part de la candidature de Monsieur Martinez.

Madame le Maire soumet au vote la candidature de Mr Martinez : Pour :4 (Mme Ducloux, Mrs Picard, Martinez, Pereira Ramos) / Contre : 11 / Abstention : 0

Le Conseil municipal, **après délibération, à la majorité**

- Désigne Marie-Christine Bouchet en tant que déléguée titulaire et la candidature de Monsieur Bardeau en tant que délégué suppléant.
- Autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 4 (Mme Ducloux, Mr Picard, Mr Martinez, Mr Pereira Ramos)

5 - Délibération n° 20200924-5 : Désignation d'un correspondant « Défense »

Sur rapport de Madame le Maire, il est indiqué qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un conseiller municipal en charge des questions de défense, ayant pour mission de devenir interlocuteur privilégié auprès de nos concitoyens, en maintenant et développant leur intérêt pour les questions de sécurité et de défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Andrieu.

Madame le Maire demande si d'autres candidats veulent se présenter.

Il est constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil municipal, **après délibération, à la majorité**

- Désigne Monsieur Fabrice Andrieu comme correspondant Défense de la commune de Prignac et Marcamps auprès de la Délégation à l'Information et à la Communication du Ministère de la Défense

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme Ducloux, Mr Picard, Mr Martinez)

6 - Délibération n° 20200924-6 : Désignation d'un correspondant « tempête »

Sur rapport de Madame le Maire, il est indiqué qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant « tempête » qui sera l'interlocuteur privilégié entre la commune et ENEDIS Gironde.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur CLOVIOLA Bernard.

Madame le Maire demande si d'autres candidats veulent se présenter.

Il est constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil municipal, **après délibération, à l'unanimité**

- Désigne Monsieur Bernard CLOVIROLA comme correspondant « tempête » de la commune de Prignac et Marcamps.

7 - Délibération n° 20200924-7 : Règlement intérieur du Conseil municipal

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **décide à la majorité** d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire.

Pour : 12

Contre : 3 (Mme Ducloux, Mr Picard, Mr Martinez)

Abstention : 0

Discussion

Monsieur Picard trouve que le projet est parvenu un peu tard aux élus.

Monsieur Picard rappelle son souhait de fixer à l'avance la date est récurrence des conseils municipaux.

Madame Bouchet rapporte que la récurrence est fixée dans le règlement soit 1 fois par trimestre au minimum.

Concernant la date, elle ne peut pas s'engager car étant la seule élue de la commune à siéger non seulement à la communauté des communes du Cubzaguais mais d'en d'autre syndicat et diverses commissions également. De ce fait elle est aussi tributaire des dates de ces réunions où sa présence est aussi importante afin de représenter la commune et ses intérêts..

Madame Bouchet rappelle qu'elle enverra les convocation au conseil municipal le plus tôt possible avant la date de réunion dans la mesure du possible

Madame Ducloux trouve que le fait de ne pas retransmettre l'ensemble des compte-rendu dans le bulletins municipal est une communication restrictive pour les habitants, surtout pour les anciens.

Madame le Maire rappelle que les compte-rendu sont consultable sur demande à la mairie et sur le site Internet.

Monsieur Picard regrette l'ancienne publication car il estime que la diffusion des compte-rendu dans « la lettre de mon village » était une bonne habitude.

Monsieur Pereira Ramos souhaite avoir les documents préparatoires 5 jours avant la réunion du conseil municipal et trouve que le délai de 48 heures à l'avance est trop court.

Madame le Maire rappelle que comme il est stipulé dans le règlement intérieur, celui-ci pourra être modifié en fonction des besoins en court de mandat.

Monsieur Pereira Ramos souligne que les compte-rendu seront affichés en mairie sous huit jours.

Madame Guichou demande si les gens qui le souhaite peuvent avoir une version papier du compte-rendu du dernier conseil municipal s'ils en font la demande.

Madame le Maire répond favorablement.

8 - Délibération n° 20200924-8 : Délibération adhésion convention Alec

Madame le Maire propose l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde par le biais d'une convention d'une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2020.

Madame le Maire précise que la convention sera annexée à la présente délibération.

Monsieur Lefevre fait une présentation de l'ALEC et du projet de convention en tenant compte des avantages dont la collectivité pourra bénéficier.

Le Conseil municipal, après délibération, **adopte à l'unanimité** l'adhésion à l'Alec pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2020.

Discussion

Monsieur Lefevre explique que les bâtiments concernés par l'audit sont : éclairage public, salle des fêtes, le groupe scolaire, le stade avec suivi électricité, gaz et eau. Il pense que le retour sur investissement devra se faire rapidement au vu des diverses solutions que pourront amener l'étude faite par l'ALEC.

Monsieur Picard est tout à fait d'accord et rappelle qu'il avait lui-même proposé cette adhésion en 2015. Il constate qu'il y a eu 5 ans de perdu.

9 - Délibération n° 20200924-9 : Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Madame le Maire fait suite au mail reçu de la préfecture le 11 septembre 2020 portant sur l'abondement exceptionnel 2020 de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) avec l'épidémie de COVID-19.

Madame le Maire propose des travaux de réhabilitation de l'ensemble scolaire avec création d'une bibliothèque, médiathèque. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 615 000.00 euros de travaux HT. Le montant total d'études et maîtrise d'œuvre est estimé à 165 375.00 euros HT.

L'Etat, par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local, envisage d'accompagner la réalisation de ce projet à hauteur de 30%.

Plan de financement prévisionnel

NATURE DES DEPENSES (1) directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2)		
-		Crédits européens		
-		Etat (à détailler ci-dessous)		
-		- DETR	280 000,00	17,34 %
-		- Réserve parlementaire		
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :		- DSIL	484 500,00	30,00 %
-		FCTVA	317 900,00	19,68 %
-		-		
-		Conseil Régional		
-		Conseil Départemental	100 000,00	
Travaux		Commune ou groupement de communes (3)		
lot 1 Extension et réhabilitation des sanitaires extérieurs	150 000,00	-		
lot 2 Rénovation du bât n°5 médiathèque bibliothèque	450 000,00	-		

lot 3 Rénovation énergétique et travaux de mise aux normes accessibilité des classes existantes bât 1 et 3	540 000,00	Etablissements publics (3)		
lot 4 Extension dortoir et restaurant scolaire	175 000,00	CAF	20 000,00	
Rénovation du bâtiment n°4 accueil périscolaire	300 000,00	Plan rénovation énergétique des bât	50 000,00	
-		-'		
-		-		
-		-		
-		Autres y compris aides privées (3):		
-				
-		-		
-		-		
Matériels - Equipements (selon opération)		-		
-		Sous-total : 1 252 400,00 77,55 %		
-		AUTOFINANCEMENT		
-		- fonds propres	100 000,00	6,19 %
-		- emprunts	262 600,00	16,26 %
Autres dépenses (selon opération) :		- crédit-bail		
-		- autres (4):		
-		-		
-		Sous-total : 362 600,00 22,45 %		
TOTAL (4)	1 615 000,00	TOTAL (4)	1 615 000,00	

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de décider du principe de réalisation des travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 484 500.00 euros
- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité :

- de décider du principe de réalisation des travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 484 500.00 euros
- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Discussion

Après diverses questions posées par Monsieur Picard, Madame le Maire rappelle que c'est la toute première approche du projet. Qu'il n'est en rien figé et/ou finalisé. Madame le Maire précise que pour prétendre à cette dotation il fallait au moins un minimum connaître approximativement le coût des travaux. La somme présentée ne reflète pas le coût réel des travaux. En revanche Madame le Maire souhaite entériner le principe de réalisation des travaux et surtout ne pas passer à côté d'une éventuelle dotation.

Informations et questions diverses

Par délibération n° 20200721-05 du 21 juillet 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'elle a été amené à prendre à ce titre.

- **Décision 2020/02** : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 020 (dépenses imprévues) vers les autres opérations de la section d'investissement.
Virement de 744.74 euros du chapitre dépenses imprévues de la section d'investissement (chapitre 020) vers : Opération ONA compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », pour sept cent quarante-quatre euros et soixante-quatorze centimes.
pour l'achat d'un ordinateur portable avec ses accessoires pour la Directrice de l'école
- Signature de huit refus de demande de Déclaration d'Intention d'Aliénée (DIA) consultable en Mairie.

Mme Bérard : organisation « octobre Rose » le 17 octobre dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein. La communication de la manifestation sera faite très rapidement via des affiches, le site internet de la commune, le tableau d'affichage et des flyers. Les inscriptions se feront sur le site internet *protiming*.

Mr Lefevre : négociation des prix du méga watt du gaz renégocié à la baisse et figé pour trois ans.

Mme la Maire : révision du système d'alarme du groupe scolaire, de l'atelier et équipement du site de la Mairie. Le prix reste inchangé par rapport à l'ancien contrat.

Monsieur Pereira Ramos : est surpris de constater que le nom du futur lotissement près du Stade porte le nom de Cazelle alors que ce n'est pas du tout sur l'ancienne commune de Cazelle. De ce fait il pense que cela peut créer une confusion dans l'historique du patrimoine de la commune. Madame le Maire répond qu'elle va se renseigner sur la faisabilité de faire changer de nom, mais elle pense que cela va être difficile car toutes les autorisations ont été accordées avec ce nom.

Madame Ducloux : souhaite savoir où en est la distribution de la banque alimentaire. Madame Robitaille répond que malheureusement le service a cessé car la Communauté des Communes a cessé le service. Toutefois madame Robitaille précise que toutes les personnes qui en étaient bénéficiaires ont été averties, accompagnées et réorientées vers d'autres services.

Monsieur Pereira Ramos : revient sur le déroulé de la séance et demande s'il n'est pas possible de signer la feuille de présence avant l'ouverture du conseil municipal et s'il est possible également de signer le dernier compte rendu en passant à la mairie afin de gagner du temps sur la séance. Madame le Maire répond que cette pratique ne serait pas réglementaire et donc inenvisageable .

Madame le Maire remercie les conseillers présents et lève la séance.

Séance levée à 20h05.